

Conférence des acteurs

20/12/2017

Point sur l'accompagnement des porteurs dans le suivi de leurs projets dans le cadre de l'évaluation

Intervention de Romain Varène

Eurogroup Consulting

L'évaluation des fonds européens FAMI/FSI

Un cadre européen traduit au niveau national

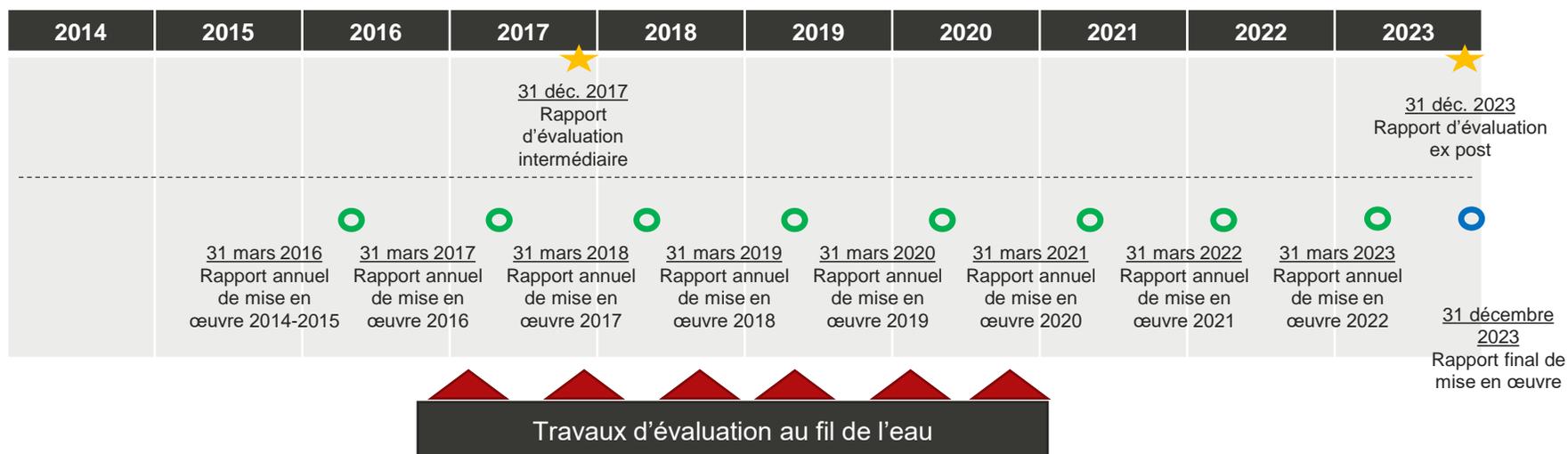


La Commission européenne prévoit une évaluation de chaque fonds, commune à tous les Etats membres:

- **Article 55***: « Un **cadre commun de suivi et d'évaluation** est établi en vue de mesurer **la pertinence, l'efficacité, la rentabilité, la valeur ajoutée et la durabilité des actions de même que la simplification et la réduction de la charge administrative** compte tenu des objectifs du présent règlement et des règlements spécifiques, ainsi que la performance de ces mêmes règlements en tant qu'instruments contribuant au développement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. »
- **Article 56***: «Les évaluations devant être effectuées en 2017 contribuent à **améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des programmes nationaux**, conformément au cadre commun de suivi et d'évaluation. Les États membres veillent à ce que **des procédures soient en place pour produire et collecter les données nécessaires aux évaluations**, y compris les données relatives aux indicateurs du cadre commun de suivi et d'évaluation. »

* Règlement (UE) n ° 514/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 portant dispositions générales applicables au Fonds «Asile, migration et intégration» et à l'instrument de soutien financier à la coopération policière, à la prévention et à la répression de la criminalité, ainsi qu'à la gestion des crises

- La France a traduit ces exigences dans un **plan d'évaluation**, qui vise à encadrer des travaux débutés en décembre 2016.
- Ces travaux s'inscrivent sur des **horizons de temps** et des **niveaux d'analyse** différents



L'évaluation des fonds européens FAMI/FSI:

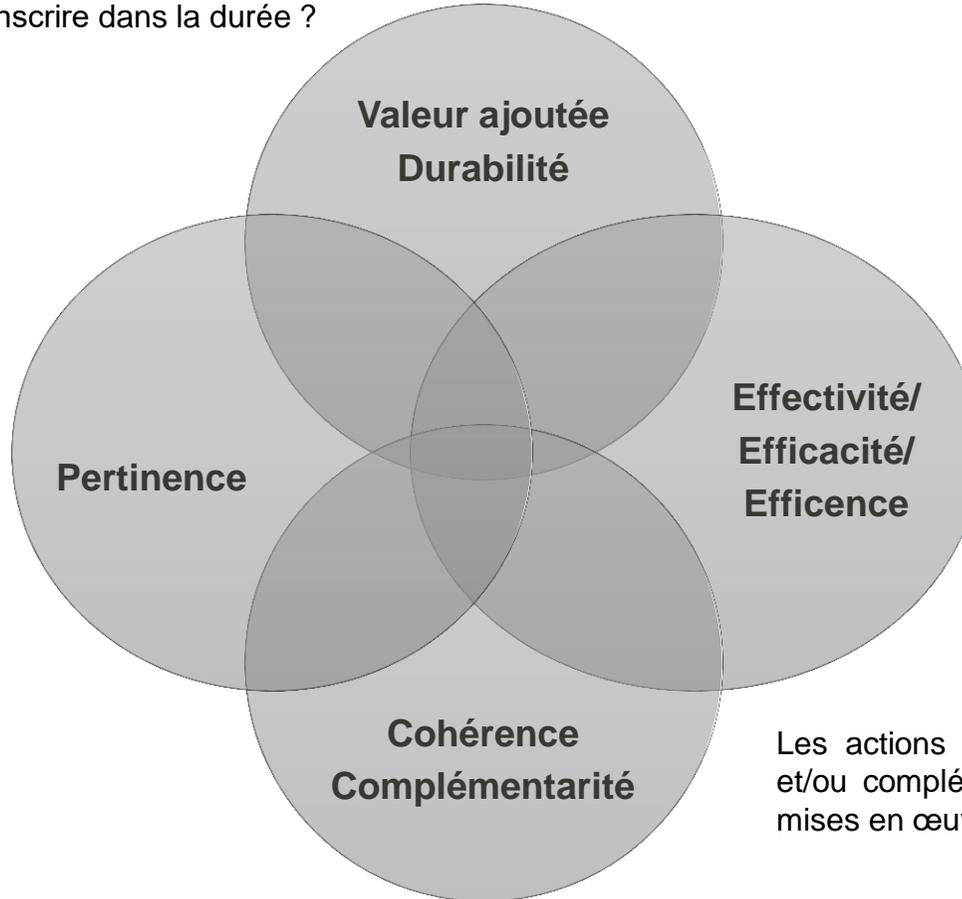
Des critères d'évaluation

Les principaux critères pour couvrir l'ensemble des exigences de la Commission européenne et permettre une évaluation, tant au niveau du projet qu'au niveau de chaque fonds.

Quelle a été la valeur ajoutée du soutien européen ?

Dans quelle mesure les effets positifs du cofinancement européen sont susceptibles de s'inscrire dans la durée ?

Est-ce que les objectifs poursuivis par les projets répondent à un besoin avéré ?



Les objectifs prévus en programmation ont-ils bien été atteints ?

Dans quelle mesure les résultats du fonds ont été atteints à un coût raisonnable ? (en termes de ressources financières et humaines)

Les actions cofinancées sont-elles cohérentes et/ou complémentaires avec les autres actions mises en œuvre au sein de l'Etat membre ?

L'évaluation des fonds européens FAMI/FSI

Depuis mai 2017, 107 visites ont été réalisées couvrant 122 projets

Les visites d'évaluation réalisées FAMI



Les visites d'évaluation réalisées FSI

Visites réalisées entre mai et décembre 2017

- 66 visites d'évaluation réalisées pour 69 projets

Visites réalisées ou à réaliser pour janvier 2018

- 12 visites d'évaluation

Visites réalisées entre mai et décembre 2017

- 25 visites d'évaluation réalisées pour 35 projets

Visites réalisées ou à réaliser pour janvier 2018

- 4 visites d'évaluation réalisées pour 6 projets



Les visites d'évaluation, préparées sur la base de l'analyse du projet et de l'envoi d'un questionnaire, permettent de constater ce qui a été fait sur le terrain, de donner de la visibilité sur les réalisations, de comprendre le fonctionnement d'un projet (ses réussites, ses difficultés, en mettant en perspectives), d'expliquer les éventuels écarts avec ce qui avait été prévu (à partir des indicateurs et au-delà), d'engager une réflexion sur l'avenir : en rencontrant les porteurs, et si possible les acteurs et bénéficiaires finaux du projet, il permet de prendre un temps pour évoquer le fonds du projet.

L'évaluation des fonds européens FAMI/FSI:

Formations des porteurs aux indicateurs



Après réception des grilles d'indicateurs en vue de produire le rapport de mise en œuvre du 31 mars 2017, de nombreuses itérations entre les membres de l'équipe et les porteurs de projet ont eu lieu pour s'accorder sur certaines définitions et fiabiliser les données remontées. Ces échanges ont mis en exergue la nécessité de réaliser des formations à l'attention des porteurs de projets pour partager les bonnes pratiques à connaître et maîtriser avant de compléter une grille.



1^{ère} partie: séance plénière

- Description du contexte institutionnel et des exigences de la Commission Européenne
- Passage en revue des notions clés de l'évaluation
- Prise en main du guide de remontée des indicateurs
- Réalisation d'un cas pratique
- Recueil des questions à destination de l'autorité responsable



2^{ème} partie: temps d'échange individuel

- Rappel de la définition de chaque indicateur
- Appropriation des règles formelles indissociables d'une grille
- Echange sur la réalité du projet mis en œuvre par le porteur et sa cohérence avec les indicateurs présents dans sa grille
- Liste des principales difficultés et des axes d'amélioration

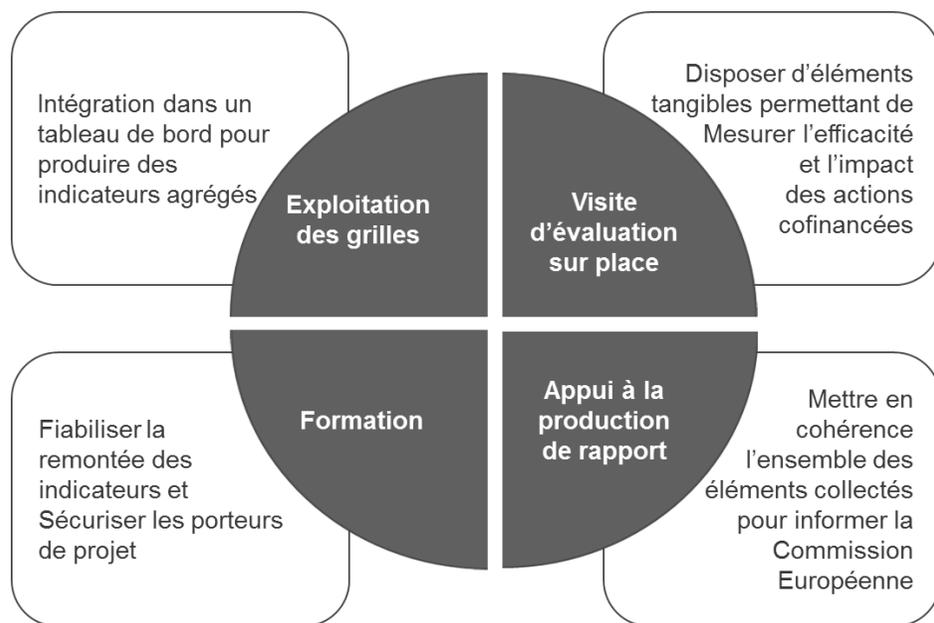


**1^{ère} vague de formation réalisée:
Novembre 2017**

- **16 sessions de formations**
- **48 porteurs de projet formés**

L'évaluation des fonds européens FAMI/FSI:

Les prochaines étapes



Les prochains mois seront marqués par la réalisation de certaines tâches nécessaires pour respecter le calendrier européen

1. Fiabilisation des grilles remontées au 1^{er} décembre 2017
2. Intégration des grilles dans le tableau de bord
3. Mises à jour des informations relatives à chaque projet
4. Visites d'évaluation
5. Production du rapport annuel de mise en œuvre pour le **31 mars 2018**

Conférence des acteurs

20/12/2017

Point sur l'évaluation à mi-parcours

Intervention de Romain Varène

Eurogroup Consulting

Rapport d'évaluation intermédiaire FAMI/FSI

Construction et cadre temporel



Conformément au cadre commun de suivi et d'évaluation, les États membres soumettent à la Commission un rapport d'évaluation intermédiaire sur la mise en œuvre des actions et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de leurs programmes nationaux au plus tard le 31 décembre 2017.

Dans ce cadre, les analyses des informations qualitatives et quantitatives fournies par les porteurs doivent **permettre de rendre compte de l'utilisation du fonds en coordination avec les politiques publiques nationales et de démontrer la valeur d'un tel fonds européen dans la mise en œuvre d'une politique européenne cohérente et durable.**

FAMI ou FSI		Rapport intermédiaire d'évaluation_ Sommaire	
0	Synthèse	commun	
1	1. Efficacité	1 par OS	
2	2. Efficience	commun	
3	3. Pertinence	commun	
4	4. Durabilité	commun	
5	5. Cohérence	commun	
6	6. Complémentarité	commun	
7	7. Valeur ajoutée européenne	commun	
8	8. Simplification et réduction de la charge administrative	commun	
9	Conclusions	5 items	
10	Recommandations	5 items	
11	Exemples	2 par OS	
12	Indicateurs	par OS et commun	



Rapport d'évaluation intermédiaire FAMI

Mise en œuvre de l'objectif spécifique 1 : Asile

Objectif spécifique

Résultats

90

Projets

48

M€ de
cofinancement
programmé

Le FAMI a permis :

- D'absorber le besoin d'accompagnement associé à **l'augmentation forte des flux** de demande d'asile durant la période ;
- D'accompagner la **mise en œuvre de la réforme de l'asile** issue de la loi du 29 juillet 2015;
- D'assurer une prise en charge digne du demandeur d'asile dans le respect de la **directive Accueil**;
- De rendre plus efficace la procédure et proposer un niveau de protection suffisant conformément aux **directives Qualification et Procédures**;
- De soutenir des **mesures d'accompagnement dans le logement et l'emploi des réinstallés**.

Objectif spécifique

124

Projets

61

M€ de
cofinancement
programmé

Résultats

En matière d'intégration des personnes bénéficiant d'une protection internationale, le FAMI a permis de financer les prestations suivantes : **hébergement temporaire, recherche de logement autonome, accompagnement dans les démarches de reconnaissance des diplômes et de l'expérience, formation à la recherche d'emploi.**

En matière d'intégration des étrangers (Hors BPI), le FAMI a permis de financer:

- des **dispositifs clés du parcours d'intégration** (formation linguistique complémentaire, formation civique) ;
- des **projets d'accompagnement global et pluridimensionnel** qui visent l'intégration sociale et professionnelle des ressortissants de pays tiers;
- des projets qui permettent l'accompagnement vers **l'intégration des publics particulièrement vulnérables** ainsi que l'information et la formation sur les spécificités de ces publics.

Afin de développer les capacités des acteurs en matière de migration légale, le FAMI a permis de soutenir en outre **des projets innovants de création d'outils numériques** visant à mettre en place des plateformes collaboratives de cartographie des acteurs de l'intégration sur un territoire donné, etc.

Objectif spécifique

Résultats

16

Projets

58

M€ de
cofinancement
programmé

- Financer les **mesures d'accompagnement au retour**, répartis sur 10 projets ;
- Financer les mesures de retour elles-mêmes réparties en deux grandes familles : **les vols de retour forcé et les dispositifs de retours volontaires et de réinsertion.**

Le FAMI a également permis de financer un projet innovant prenant la forme d'un centre expérimental d'accompagnement au retour, qui met à disposition un hébergement ouvert de 80 places, un accompagnement tout au long de la procédure de retour et un cadre pédagogique visant à proposer des solutions de retour aidé et de réinsertion dans le pays d'origine.

Quelques pistes de réflexions...

Objectifs spécifiques

Résultats

OS1 Soutenir une politique commune en matière de visas

13

Projets

21

M€ de
cofinancement
programmé

- Modernisation des outils de gestion de demande des visas, par une refonte importante du SI ;
- Amélioration de la couverture consulaire et harmonisation des pratiques avec le développement de contrôles dans des centres externalisés et l'amélioration des conditions d'accueil des publics et de travail pour le personnel dans les services des visas ;
- Renforcement de la coopération entre les États membres (EM) ;
- Application de l'acquis communautaire en mettant en place un plan de formation du personnel des services des visas.

OS2 Frontières

22

Projets

34

M€ de
cofinancement
programmé

- Lutte contre l'immigration illégale et application de l'acquis communautaire grâce à l'amélioration des contrôles, le développement de SI de surveillance et la mise en place de dispositifs de lutte contre la fraude ;
- Mise en place d'un système intégré de gestion des frontières extérieures, par le développement de systèmes complémentaires et intégrés à EUROSUR, la mise aux normes d'équipements et les échanges d'informations ;
- Amélioration de la connaissance de la situation aux frontières extérieures et les capacités de réaction avec la mise en place de moyens de surveillance maritimes et aériens, principalement sur la façade méditerranéenne.

Objectifs spécifiques

Résultats

OS3 Soutien opérationnel

3

Projets

15

M€ de
cofinancement
programmé

- Rémunération d'agents locaux employés dans les services des visas des postes à forte représentation Schengen ;
- MCO du système d'information pour l'instruction, la délivrance et le contrôle des visas ;
- MCO du N-SIS-II.

Rapport d'évaluation intermédiaire FSI

la mise en œuvre des objectifs spécifiques Police

Objectifs spécifiques

Résultats

OS5 Crime

29

Projets

33

M€ de
cofinancement
programmé

- Renforcement de la capacité à combattre la criminalité transfrontière organisée, y compris le terrorisme, grâce à des acquisitions d'équipement, au développement de SI, à des projets de lutte contre la cybercriminalité et à une plus grande coopération avec d'autres EM ;
- Développement de programmes de formation, notamment en ce qui concerne les compétences techniques et professionnelles pour faire face à l'évolution des modes opératoires criminels et au caractère transfrontalier des réseaux.
- À ce jour, aucun projet n'a été cofinancé concernant l'aide aux victimes .

OS6 Risques et crises

8

Projets

7,7

M€ de
cofinancement
programmé

- Renforcement des capacités administratives et opérationnelles des EM pour la protection des infrastructures critiques et des populations qui sont les cibles potentielles des attaques terroristes grâce à l'acquisition d'équipements et la mise en place de formations associées

Quelques pistes de réflexions...